

*COTE LANDES NATURE*

RAPPORT D'ACTIVITE  
2006

**SOMMAIRE :**

	Page :
Le conseil communautaire :	2
Les travaux du conseil communautaire :	3 et 4
Le budget 2005 :	
Le fonctionnement :	5
L'investissement :	6
Taux de fiscalité directe	7
Renseignements divers	7
Liste des acquisitions	8
Etat de la dette	8
Les commissions :	9 à 11
Les schémas directeurs :	
Le S.C.O.T.	12 à 14
LE P.L.H.	15
La fiscalité :	16 et 17
Les statuts en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2007 :	19 à 23
Administration générale :	
Le personnel	24
Gestion du centre médico-social	24
Les relations avec les partenaires	25
Permanences par organisme	26 et 27

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	SUPPLEANTS :
<b>CASTETS</b> 40460	<b>BEGUERY Jean-Pierre</b> BELLIARD François DARZACQ Jacqueline GOUSSEBAIRE Christian LABADIE Joseph-Jean	BARRERE Jean-Louis LATASTE Philippe DEZES Jean-Paul HEBERT Samy TOREGROSSA René
<b>LEON</b> 40550	<b>SUBSOL Gérard</b> COUSSAU Jacques DARREMONT Michel MORA Jean	CASSAGNE Gérard MARTINEZ Marie DAGES Michèle LARTIGUE Marie-José
<b>LEVIGNAC</b> 40170	<b>PRADET Jean-Louis</b> DAGREOU Michel	NAULIBOIS Michel DAGREOU Jacques
<b>LINXE</b> 40260	<b>BERGEZ Jean-Marie</b> ALFONSO Eloi BOURDERON Claude TONNEAU Albert	GAÛZERE Christine BROCA Fernand LATASTE Régis DUFAU Pierre
<b>LIT ET MIXE</b> 40170	<b>PUYO Bertrand</b> BORDES Pierre HERVE Jacques NAPIAS Gérard	PEHAU François BRAZEILLE Claude WATIER Françoise LABAT Sébastien
<b>SAINT JULIEN EN BORN</b> 40170	<b>DARMANTHE Gilbert</b> DESCAMPS Marylène LESFAURIES Robert LAURENT Claude	GRIHON Isabelle JUGLIN Claude CAULE Yves VIGNES Christian
<b>SAINT MICHEL ESCALUS</b> 40550	<b>GONDRON Jean-Marie</b> BATBEDAT Aline	DUC Pascal DUPEY Jean-Claude
<b>TALLER</b> 40260	<b>CASTAGNET Jean</b> MOREAU Isabelle	BIERE Jean-Claude
<b>UZA</b> 40170	<b>DES GROTTES Bertrand</b> MEHATS Serge	JUMEL Rémy DUCATEL Magali
<b>VIELLE SAINT GIRONS</b> 40580	<b>CAMGUILHEM Robert</b> CANICAS Francis CAUMONT Sylvain DUPOUY Thierry	BROCAS Francine JUYON Jean LASSERRE Gérard BATS Michel

Président : Monsieur Gérard SUBSOL  
Les Maires des communes sont surlignés en gras.

## LES TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

30 janvier 2006:

- PLH Programme Local de l'habitat : Validation du diagnostic
- Lancement de la consultation pour une étude sur le passage en TPU
- Organisation des salons tourisme
- Ouverture d'un poste chargé de mission tourisme
- Achat d'un bâtiment à CASTETS

27 février 2006 :

- Débat d'orientation budgétaire
- Comptes administratif et de gestion 2005
- Affectation des résultats 2005
- Classement dans le domaine public de la communauté de communes de la nouvelle route de Louise à LEVIGNACQ
- Appellation de la route de Louise à LEVIGNACQ
- Maîtrise d'œuvre de l'aire d'accueil des gens du voyage

13 mars 2006:

- Constitution d'un groupement de commande travaux de voirie 2006
- Programme voirie 2006
- S.C.O.T. : synthèse des documents communaux

27 mars 2006:

- Vote des taux de fiscalité 2006
- T.E.O.M. 2006
- Bilan de la mission des FRANCAS sur la petite enfance

13 avril 2006:

- Budget primitif 2006
- Cotisations diverses : ALPI, ADACL, AML, CNAS, PAYS.
- Subventions 2006
- Participation au Raid landais
- Participation au Printemps des Landes

- Participation du Conseil Général des LANDES aux frais de fonction du centre médico-social
- Convention avec les OT, portant sur la vente des cartes des sentiers de randonnée

#### 20 Juin 2006 :

- Définition de l'intérêt communautaire
- PLH : validation des orientations
- Avis sur le PLU de LINXE
- Règlement IGECOM
- Maîtrise d'œuvre de la piste cyclable
- Adhésion à l'ASSEDIC
- DM 1

#### 28 août 2006 :

- S.C.O.T. : premiers éléments de diagnostic
- Avis sur la modification du PLU de St Michel Escalus
- DM 2
- Relai assistante maternelle
- Commission petite enfance
- Exonération de la TEOM 2007

#### 6 novembre 2006 :

- Présentation de l'étude sur la TPU
- Désignation d'un représentant au Comité Local d'information et de concertation
- Renouvellement des contrats d'assurance statutaire
- PV de mise à disposition de voies communales : VIELLE ST GIRONS 2
- DM 3
- Classement dans le domaine public de la communauté de la nouvelle route de Louise à LEVIGNACQ.

#### 11 décembre 2006:

- TPU : adoption
- Modification statutaire
- Calcul de l'attribution de compensation
- Création de la commission de transfert de charges
- Piste cyclable : avant-projet, achat des terrains

## LE BUDGET 2006 :

### PRESENTATION GENERALE DES RESULTATS:

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

##### DEPENSES :

Chapitre		TOTAL	Dont services des ordures ménagères
Charges à caractère général	114.076,42		
Frais de personnel	97.090,65		
Autres charges de gestion	1.131.588,08 27,29		1.099.857,49
Charges financières	9.417,30		
Dotations aux amortissements	251.411,26		
		1.603.611,00	

##### RECETTES :

Chapitre		TOTAL	Dont services des ordures ménagères
Impôts et taxes	1.765.640,00		1.095.451,00
Dotations et participations	242.538,43		
Produits exceptionnels	8,81		
		2.008.187,24	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>BUDGETISE</b>	<b>REALISE</b>
Dépenses	2.320.000	466.404,59
Recettes	2.320.000	1.041.140,04

<b>OPERATION FINANCIERE</b>	<b>BUDGETISE</b>	<b>REALISE</b>
Dépenses	523.072	26.925,46
Recettes	2.320.000	1.041.140,04

DEPENSES D'EQUIPEMENT :

Bâtiment	3.000	1.231,96
Acquisition de matériel	53.800	8.161,96
Aire d'accueil gens du voyage	348.758	1.628,71
Documents d'urbanisme	100.000	40.770,84
Communication	4.800	4.589,05
Programme voirie 2005	16.000	817,52
Pistes cyclables	605.570	168,40
Programme voirie 2006	665.000	382.110,69
<b>TOTAL :</b>	<b>1.796.928</b>	<b>439.479,13</b>

DETAIL DES OPERATIONS CLOTUREES

DEPUIS LA CREATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

N° d'opération	libellé	Montant TTC en €
002	Rénovation bâtiment Centre médico-social à CASTETS	264.984,27
004	Acquisition de matériel pour le nettoyage des plages	469.071,20
006	Programme voirie 2003	631.611,35
007	Programme voirie 2004	584.795,45

**TAUX DE FISCALITE DIRECTE :**

Taxe	Taux votés en 2006	variation
Taxe d'habitation	1,57	Pas de variation
Taxe foncier bâti	1,67	
Taxe foncier non bâti	4,47	
Taxe professionnelle	0,873	

**RENSEIGNEMENTS DIVERS :****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Organisme	Montant versé 2006 en €
Syndicat mixte Pays landes Nature Côte d'Argent	10.036
Caisse Nationale d'Action Sociale	316
Association des Maires des Landes	566,88
Agence d'Aide aux Collectivités Locales	7.291,79
IGECOM Système d'information géographique	0
Association Locale pour l'Informatique	140
SITCOM Côte Sud des Landes	1.099.857,49
<b>TOTAL :</b>	

**LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES EN 2006 :**

Organisme	Montant versé 2006 en €
Confrérie des Coud'Agiles	2.000
A.C.L.R.	4.500
A.D.I.E. Association pour le Droit à l'Insertion économique	2.000
Association à Contis Festival	3.000
Association à Contis : Festival des enfants	2.000
C.D.T. Le Printemps des Landes	1.000
<b>TOTAL :</b>	14.500

## LISTE DES ACQUISITIONS 2006

N° inventaire	Immobilisation	Imputation	Compte amortissement	Valeur d'origine
212	Etudes documents d'urbanisme	202	2802	40.770,84
513	Site Internet 2006	205	2805	4.589,05
211001	Acquisition terrains de voirie	2211	28211	817,52
131805	Constructions	2313	28138	3.029,09
1751008	Travaux voirie	21751	281751	342.324,07
1751009	Mise à disposition voirie Léon / Vielle St Girons	21751	281751	467.483,51
1751010	Signalétique voirie	21751	281751	9.045,23
183009	Matériel bureau & informatique	2183	28183	5.494,88
188003	Autres immobilisation	2188	28188	2.667,08

## ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2006

Au premier jour de l'exercice :	
Total des emprunts contractés :	301.459,91
Total du capital restant dû :	215.941,85
Exercice :	
Total amortissement :	28.172,39
Total Intérêt :	9.672,60
Total frais :	0,00
Total indemnités :	
<b>TOTAL ANNUITE</b>	<b>37.844,99</b>
Dont annuité arrivant à expiration :	0,00

## LES COMMISSIONS

COMMISSION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	Bertrand PUYO Gérard SUBSOL Eloi ALFONSO Jean-Louis BARRERE Bertrand DES GROTTES Robert LESFAURIES Isabelle MOREAU Serge MEHATS Michel DAGREOU Jean-Marie GONDRON Robert CANGUILHEM	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Jean-Pierre BEGUERY Jean-Marie BERGEZ Robert CANGUILHEM Albert TONNEAU Jacques HERVE Jean-Louis PRADET	
TOURISME	Bertrand DES GROTTES Marylène DESCAMPS Joseph-Jean LABADIE Pierre BORDES Gérard NAPIAS Jean MORA Claude BOURDERON Thierry DUPOUY Jean-Claude BIERE Marie-José CAUSSEQUE	

VOIRIE	Jean-Marie GONDRON Gilbert DARMANTHE Jean CASTAGNET Sylvain CAUMONT Michel DARREMONT Serge MEHATS Pierre DUFAU Jacques HERVE François BELLIARD Jacques DAGREOU	
--------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

FINANCES	Jean-Marie BERGEZ Jackie DARZACQ Corinne DESBATS Isabelle MOREAU Jean-Marie GONDRON Bertrand PUYO Michel DAGREOU Alain GOURGUES Bertrand DES GROTTES Jacques COUSSAU Robert LESFAURIES	
----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

GENS DU VOYAGE	G�rard NAPIAS Fran�ois BELLIARD Jacques COUSSAU Jean-Louis PRADET Sylvain CAUMONT Jean CASTAGNET Claude BOURDERON Aline BATBEDAT Serge MEHATS Maryl�ne DESCAMPS	
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

TRAVAUX	G�rard SUBSOL Jean-Marie GONDRON Pierre BORDES Jean-Claude BIERE Jean MORA Joseph Jean LABADIE Claude LAURENT	
---------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

PAYS	Gérard SUBSOL Gilbert DARMANTHE Jean-Pierre BEGUERY Jean-Maire BERGEZ Bertrand PUYO Jean-Louis PRADET Jean CASTAGNET	Robert CANGUILHEM Michel DAGREOU Jean-Marie GONDRON Bertrand DES GROTTES Claude LAURENT Gérard NAPIAS Isabelle MOREAU
------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

APPEL D'OFFRE	Gérard SUBSOL Jean-Pierre BEGUERY Jean-Marie BERGEZ Robert CANGUILHEM	Gilbert DARMANTHE Jean CASTAGNET Bertrand PUYO
---------------	--------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------

SITCOM	François BELLIARD Gérard CASSAGNE Serge MEHATS Marie-José CAUSSEQUE Jean-Marie GONDRON Jean-Marie BERGEZ Jacques HERVE Robert LESFAURIES André MOREAU Thierry DUPOUY	
--------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

LOGEMENT	Albert TONNEAU François BELLIARD Joseph-Jean LABADIE Marie MARTINEZ Marie-José LARTIGUE Marie-José CAUSSEQUE Michel BATS Francine BROCAS Pierre BORDES Bertrand PUYO Jean-Claude DUPREY Christian VIGNES	
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

## LES SCHEMAS DIRECTEURS:

### LE SCOT :

#### RAPPEL :

Arrêté préfectoral 21 décembre 2001	Transfert de la compétence des communes vers la Communauté de Communes Inscription dans les statuts de la Communauté de Communes adoptés par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2001.
12 février 2004	Arrêté préfectoral portant fixation du périmètre du Schéma de cohérence territoriale.
6 août au 6 septembre 2004	Affichage de l'arrêté préfectoral à la Communauté de communes et dans les mairies du canton. Annonce Sud Ouest 4 et 7 août 2004.
26 juillet 2004	Demande le « porter à connaissance » auprès du Préfet des Landes
27 octobre 2004	Commission aménagement de l'espace : Examen du projet de délibération portant sur les objectifs et les modalités de concertation de Scot Examen du projet de cahier des charges de la consultation
29 mars 2005	Appel public à concurrence : consultation jusqu'au 20 mai
4 juillet 2005	Commission d'appel d'offre
13 juillet 2005	Audition de l'AGENCE D'URBANISME ADOUR PYRENEES
18 juillet 2005	Notification de rejet aux entreprises non retenues
1 <sup>er</sup> août 2005	Notification de marché avec l'AGENCE D'URBANISME ADOUR PYRENEES
26 septembre 2005	Délibération du conseil communautaire modifiant le plan de financement
5 décembre 2005	Réunion de lancement du SCOT à St JULIEN EN BORN
21 décembre 2005	Notification de la subvention de l'Etat.

Année 2006 :

- 6 février Commission aménagement de l'espace :  
Visite des communes par l'Agence d'urbanisme  
Calendrier des ateliers
- 8 février Lettre aux personnes associées
- 5 mars Diagnostic :  
Atelier 1- volet social
- 13 mars Présentation au conseil communautaire de la synthèse des  
questionnaires communaux
- 3 mai Diagnostic :  
Atelier 2- volet économique
- 19 mai Rencontre de cadrage avec l'agence d'urbanisme Adour  
Pyrénées
- 7 juin Diagnostic :  
Atelier 3- volet environnement
- 5 juillet Diagnostic :  
Atelier 4- volet littoral
- 21 juillet Commission aménagement de l'espace élargie aux Maires :  
Synthèse des ateliers
- Juillet Transmission aux communes des dossiers de présentation des  
quatre premiers ateliers du diagnostic
- 28 août Présentation des premiers éléments du diagnostic au conseil  
communautaire
- 6 septembre Article sur Sud Ouest
- 2 octobre Commission générale :  
Recueil des remarques faites par les élus  
Débat sur les enjeux du territoire : habitat et économie
- 16 octobre Réception du dossier comportant les informations de l'Etat  
(porter à connaissance)
- 23 octobre Commission générale :  
Recueil des remarques faites par les élus  
Débat sur les enjeux du territoire : environnement et littoral
- 30 octobre Article sur [www.landespublic.org](http://www.landespublic.org)
- 3 novembre Etat initial de l'environnement

	Document provisoire
15 novembre	Commission générale : Des enjeux vers le PADD : proposition de scénarii de développement
6 décembre	Commission aménagement de l'espace élargie aux maires: Etude du diagnostic et du document de l'état initial de l'environnement
14 décembre	Consultation de l'atelier BKM pour une étude environnementale complémentaire

## LE P.L.H. :

### RAPPEL

14 avril 2004	Délibération du conseil communautaire lançant la procédure de consultation et demandant la subvention de l'Etat.
21 février 2005	Le conseil communautaire retient le cabinet URBANIS.
29 mars 2005	Démarrage de l'étude par le cabinet URBANIS
D'avril à juillet	Questionnaires et entretiens auprès des maires Visites sur le terrain
Septembre 2005	Premiers éléments du diagnostic
Automne	Ateliers de diagnostic partagé
Novembre 2005	Document diagnostic
6 décembre 2005	Comité de pilotage : présentation et validation du diagnostic pour validation par le conseil communautaire.

### Année 2006 :

21 juillet	Transmission de la première version du programme d'actions.
18 octobre	Note sur la Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement
2 novembre	Commission logement : plan d'action et mesures fiscales
novembre	Intégration du PLH dans les données du PADD du SCOT. Réexamen des chiffres de production de logements. Article de Sud Ouest sur les logements réhabilités à CASTETS, rue de l'Eglise.

## LA FISCALITE :

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la communauté de communes a changé de régime fiscal. Par délibération en date du 11 décembre 2006, le conseil communautaire a adopté le régime de la Taxe Professionnelle Unique et a décidé comment serait calculée l'attribution de compensation.

Ces travaux ont fait l'objet de plusieurs réunions, avec l'aide du cabinet Ressources Consultant Finances et d'une visite aux communautés de communes voisines : le Pays Tarusate (en TPU) et la communauté de communes de MORCENX (en TP de Zone).

Le régime fiscal appliqué par la communauté de commune depuis sa création et jusqu'en 2006 est la fiscalité additionnelle.

En pratique, les communes fixent le taux de leurs 4 taxes (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière bâtie, Taxe Foncière non bâtie, Taxe Professionnelle) pour l'exercice. La Communauté de communes fixe également un taux pour les 4 taxes. Les contribuables payent l'addition de ces deux taux.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la communauté de communes est passée au régime fiscal de la TPU :

La TPU est avant tout un outil financier au service d'un projet de territoire. Elle est tout à fait liée aux compétences que les maires souhaitent transférer à la Communauté de communes et à leur financement.

C'est la Communauté de communes qui perçoit l'intégralité de la Taxe Professionnelle sur tout le canton et pour toutes les entreprises, à un taux unique sur le territoire.

Le taux est déterminé par la moyenne des taux des 10 communes pondérée par les bases. Une période d'étalement a été fixée à 6 ans. Il a été voté pour l'année 2007 à 9,74.

La taxe professionnelle constitue alors l'unique ressource de la Communauté de communes.

Les communes ne percevant plus la taxe professionnelle, la Communauté de communes doit leur verser une attribution de compensation. Le conseil communautaire a décidé de calculer librement le montant de cette attribution de compensation, qui doit être adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

En cas de passage en TPU, la Communauté de communes ne perçoit plus la fiscalité additionnelle sur les trois taxes ménages. En revanche elle est déduite des attributions de compensation versées aux communes. Il est donc conseillé aux communes de réintégrer ces taux dans leur prélèvement : c'est sans conséquences sur les contribuables et permet aux communes d'équilibrer le budget.

Le 11 décembre 2006, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité que l'attribution de compensation serait calculée de la façon suivante :

Les communes continuent à percevoir le montant de la TP de 2006 et bénéficieront de la dynamique de la taxe, puisse que la variation des bases leur sera reversée. En cas d'installation d'entreprise nouvelle, 90% de la TP sera versée à la commune. Si une entreprise nouvelle s'installe sur une zone communautaire, 50% de la TP sera reversée à la commune.

Les communes continueront à percevoir le montant 2006 du fonds de péréquation versé par le Département des LANDES.

En cas de transferts de charges de la commune à la communauté, le montant des charges évaluées sera déduit de l'attribution de compensation.

Cette décision était soumise à une modification statutaire. Les statuts en vigueur au 31 décembre 2006 sont édités dans les pages suivantes.

# **STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES** **DU CANTON DE CASTETS**

Adoptés par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2001, autorisant la création. Modifiés par arrêtés préfectoraux en date du 20 septembre 2002, du 27 décembre 2002, du 8 août 2003 du 30 octobre 2006 et du 27 décembre 2006.

## **Article 1 – Création**

Conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et aux articles L.5211-5 et L.5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

il est créé entre les communes de Castets, Léon, Lévignacq, Linxe, Lit et Mixe, Saint Julien en Born, Saint Michel Escalus, Taller, Uza et Vielle Saint Girons

Une communauté de communes qui prend la désignation de **Communautés de Communes du canton de Castets**.

## Article 2 – Compétences

Conformément aux dispositions de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant de chacun des groupes suivants, définis comme suit au sein de chaque groupe :

### A : COMPETENCES OBLIGATOIRES

#### 1/ Aménagement de l'espace

- Schéma de Cohérence Territoriale conformément aux articles L.122-1 et L.122-3 du Code de l'Urbanisme :
  - Elaboration, approbation, suivi et révision.
- Participation à l'élaboration du Plan Départemental de Randonnée et d'Itinéraires de Promenade pour le territoire de la communauté : randonnées pédestres, équestres et pistes cyclables :
  - Sont d'intérêt communautaire les pistes cyclables du canton figurant sur le schéma départemental.
- Aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage.
- Mise en œuvre du système d'information géographique intercommunal.
- Création, aménagement et réalisation de ZAC (zones d'aménagement concertées) d'intérêt communautaire.

- Sont d'intérêt communautaire les ZAC prévues au Schéma de cohérence territoriale.

## 2/ Actions de développement économique

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire.
  - Sont d'intérêt communautaire toutes les zones d'activité futures à réaliser, industrielle, commerciale, tertiaire artisanale ou touristique ainsi que les extensions de zones contiguës aux zones existantes sur les communes de : LINXE.

Les zones existantes actuellement entretenues et gérées par les communes, restent de la compétence de ces dernières.

- Toutes études, actions ou manifestations d'intérêt communautaire permettant la mise en valeur des savoir-faire et de l'image économique, industrielle et technologique du canton, ainsi que la promotion des productions économiques locales : salons, colloques, manifestations d'animation économique.
- Soutien à la création d'entreprises sur le territoire et à l'accès au crédit solidaire.

## B : COMPETENCES OPTIONNELLES

### 1/ Protection et mise en valeur de l'environnement

- Participation à la gestion intégrée des zones côtières par l'adhésion au Groupement d'intérêt Public (GIP) « LITTORAL AQUITAIN » ayant pour objet la conception et la mise en œuvre d'une stratégie partagée pour un développement durable, équilibré et solidaire, du littoral aquitain.
- Elimination et valorisation des déchets : collecte et traitement.

### 2/ Politique du logement et du cadre de vie

- Elaboration, approbation, suivi et révision de Programmes locaux de l'Habitat.
- Mise en œuvre des opérations d'intérêt communautaire définies dans le PLH, telles que les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.

### 3/ Voirie

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire bitumée située hors des panneaux d'agglomération.

La voirie d'intérêt communautaire répond aux critères suivants :

- Voie communale classée dans le domaine public routier du territoire de la Communauté de Communes hors agglomération :
  - Reliant deux villages de la Communauté de Communes

- Reliant un village de la Communauté de Communes à un village voisin hors Communauté
  - Présentant un intérêt touristique
  - Reliant les pôles économiques communautaires
  - Débouchant sur au moins une route départementale
  - Desservant au moins 2 habitations ou exploitations
  - Desservant un équipement public
  - Exclusivement pour la commune d'UZA, compte tenu de la spécificité de cette commune, les chemins ruraux non classés dans le domaine public énuméré dans l'annexe 1 des présents statuts, jusqu'à ce que le transfert effectifs des voies soit réalisé.
- Définition de la voirie d'intérêt communautaire :
    - Sol et sous-sol des voies du domaine public routier communal considéré d'intérêt communautaire,
    - Dépendances considérées comme nécessaires ou indispensable à la circulation routière :
      - La chaussée, les accotements, fossés, caniveaux, talus, talus de remblai et déblai, trottoirs, murs de soutènement, les ouvrages d'écoulement des eaux pluviales hors agglomération,
      - Les carrefours et giratoires, ralentisseurs, appareils de signalisation automatique,
      - Les ouvrages d'art (pont, passages d'eau, tunnel, passerelles),
      - La signalétique, poteaux indicateurs et panneaux (hors panneaux d'agglomération et micro fléchage destinés à la signalisation de services et d'équipements urbains), barrières et murs de protection pour les usagers,
      - Les bandes cyclables, les parkings et bandes d'arrêt d'urgence, aires de repos.
- Sont exclus de la voirie d'intérêt communautaire :
    - La voirie urbaine située à l'intérieur des panneaux d'agglomération,
    - La voirie des zones industrielles et artisanales qui ne sont pas d'intérêt communautaire,
    - La voirie des lotissements qui ne sont pas d'intérêt communautaire,
    - Chemins ruraux non classés dans le domaine public et vicinaux empierrés,
    - En général, toutes les voies non revêtues,
    - Les chemins ou voies privés,
    - Tous les équipements n'ayant pas un intérêt communautaire, notamment les ouvrages qui relèvent de régimes juridiques spécifiques, tels que :
      - L'éclairage public, les lignes et câbles électriques, fibres optiques, lignes téléphoniques,
      - Les canalisations de gaz,
      - Les conduites d'eau servant à l'alimentation en eau potable,
      - Les canalisations d'assainissement, écoulement et refoulement.
    - Les voies nouvelles dont l'objet est le développement ou l'extension de l'agglomération.

#### 4/ Pays

Conformément aux dispositions de la Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, et du décret n° 2000-909 du 19 septembre 2000 relatif aux Pays, la Communauté de Communes est compétente pour :

- l'initiative de faire reconnaître le Pays
- délibérer sur la composition du conseil de développement,
- participer à l'élaboration, l'adoption et la révision de la Charte de pays,
- participer à l'association ou autre structure destinée à représenter le Pays

#### C / COMPETENCES FACULTATIVES :

##### 1- Tourisme :

- Toutes les études et les actions visant à renforcer et à améliorer l'image touristique du territoire de la communauté.
- Soutien aux manifestations touristiques d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les manifestations ayant un retentissement au moins régional, privilégiant la basse saison, mettant en valeur les atouts environnementaux, patrimoniaux, sportifs ou culturels du territoire ou se déroulant sur au moins deux communes du canton.

##### 2- Petite enfance :

- Le fonctionnement et la gestion de Relais Assistantes maternelles et du lieu d'accueil parents/enfants seront de compétence communautaire. La Communauté de communes du Canton de Castets assurera l'ensemble des frais de fonctionnement inhérents à ces deux structures : rémunération du personnel et autres frais.
- La Communauté de communes financera tout ou partie des frais d'investissement liés aux travaux à effectuer sur les différents sites pour le RAM et le lieu d'accueil parents/enfants.

##### 3- Sport et culture :

- Soutien aux manifestations d'intérêt communautaire en matière culturelle et sportive.
  - Sont d'intérêt communautaire les manifestations concourant à la promotion du canton, au moins par un retentissement de niveau départemental.
- Soutien aux associations d'intérêt communautaire.

- Sont d'intérêt communautaire les associations ayant des adhérents dans au moins cinq communes du territoire de la Communauté de Communes et n'étant pas subventionnées par les communes membres de la Communauté de Communes.

### Article 3 – Sièges

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à Castets.

### Article 4 – Durée

La Communauté de Communes est constituée pour une durée illimitée.

### Article 5 – Conseil communautaire

Conformément aux articles L.5211-6, L.5211-7 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes est administrée par un conseil constitué de membres délégués élus par les conseils municipaux, à raison de :

- 2 délégués jusqu'à 500 habitants
- 1 délégué supplémentaire entre 500 et 1.000 habitants
- Au delà de 1.000 habitants, 1 délégué par tranche de 500 habitants supplémentaires.

Dans les conditions du recensement de 1999 la représentation des communes est la suivante :

CASTETS :	5 titulaires	+ 5 suppléants
LEON :	4 titulaires	+ 4 suppléants
LEVIGNACQ :	2 titulaires	+ 2 suppléants
LINXE :	4 titulaires	+ 4 suppléants
LIT ET MIXE :	4 titulaires	+ 4 suppléants
SAINT JULIEN EN BORN :	4 titulaires	+ 4 suppléants
SAINT MICHEL ESCALUS	2 titulaires	+ 2 suppléants
TALLER :	2 titulaires	+ 2 suppléants
UZA :	2 titulaires	+ 2 suppléants
VIELLE SAINT GIRONS :	4 titulaires	+ 4 suppléants
	33 titulaires	+ 33 suppléants

En cas d'empêchement des titulaires les suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative dans l'ordre de leur élection.

## Article 6 – Bureau de la Communauté

Il est composé de :

- un Président
- 9 Vice-présidents (maires de chaque commune)

Le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception des attributions figurant à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Article 7 – Fiscalité

Conformément à la délibération du 11 décembre 2006, la Communauté est soumise au régime de la Taxe Professionnelle Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 dans les conditions fixées par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

## Article 8 – Substitution

Conformément à l'article R.5214-1 du Code Général des Collectivités territoriales la Communauté de communes du canton de Castets se substituant au SIVOM du canton de Castets, les droits et obligations contractuels et conventionnels de toute nature de ce syndicat sont transférés à la Communauté de Communes.

## Article 9 – Dispositions générales

En ce qui concerne les dispositions non expressément réglées par les présents statuts, il est fait renvoi aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Article 10

Les présents statuts seront annexés aux délibérations des conseils municipaux des communes mentionnées à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ADMINISTRATION GENERALE :

## LE PERSONNEL :

### Filière administrative :

Florence DELAUNAY      Attachée principale  
En poste depuis le 1<sup>er</sup> juin 2002  
Titulaire à temps complet

Didier CHAPPAZ      Attaché  
En poste depuis le 15 mars 2006  
Contractuel à temps complet

### Filière technique :

Marie-Michèle DUPAU      Agent d'entretien  
En poste depuis le 1<sup>er</sup> juin 2002  
Titulaire à 7/35<sup>ème</sup>

## LA GESTION DU CENTRE MEDICO-SOCIAL :

La Communauté de Communes est propriétaire par transfert de l'actif et du passif du SIVOM, du bâtiment sis 364, avenue Jean-Noël SERRET à CASTETS.

Ce bâtiment accueille les services du Conseil Général, de la MSA, et offre des bureaux de permanence à des organismes divers.

Cette gestion a donné lieu à récupération des recettes suivantes en 2006 :

Remboursement frais téléphoniques	
Conseil général :	2.828,94 €
MSA :	477.01 €
Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien du bâtiment :	
Conseil Général :	6.600 €

## LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES:

### D.D.E. :

Pour faciliter les relations entre la Direction Départementale de l'Équipement et les communes, la Communauté de Communes a installé une machine à affranchir à la DDE de PARENTIS. La communauté prend en charge la totalité des frais (location de la machine, consommables) les communes lui remboursant le montant des affranchissements des courriers reçus.

### CONSEIL GENERAL DES LANDES :

Le bâtiment du centre médico-social abrite les services du Conseil Général. Par convention, il a été décidé que la machine à affranchir utilisée par les services de la communauté de communes serait partagée avec le Conseil Général. La participation du Conseil Général s'élève à la moitié des frais de location et des consommables, ainsi que le montant des affranchissements.

### LES COMMUNES :

Par convention, les communes ont mis à disposition de la communauté de communes leur personnel de voirie et le matériel adapté afin de réaliser en lieu et place de la communauté de communes l'entretien des bas-côtés des routes d'intérêt communautaire.

La communauté de communes indemnise les communes par versement d'un forfait kilométrique.

La commune de LINXE faisant appel à une entreprise privée pour effectuer ces travaux, la communauté de communes s'est substituée à la commune pour reprendre le marché et paiera en direct l'entreprise qui effectue les travaux pour un montant soumis au même forfait kilométrique.

### LE CDT :

Par convention, la communauté de communes a participé à deux salons touristiques en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, à LYON et SAN SEBASTIEN.

### LES OFFICES DE TOURISME :

Par convention, les offices de tourisme du canton vendent une carte des sentiers de randonnée et piste de VTT éditée par la communauté de communes. La carte est vendue 1€ par les offices qui remboursent à la communauté de communes le prix d'édition.

**PERMANENCES :**

Organisme	Nom	Date
CONSEIL GENERAL Permanence téléphonique Lundi, mardi, jeudi vendredi 9h à 10h 05.58.55.08.72	Mme LAHARGOU Assistante sociale de Secteur	Tous les jours
	Melle DUMARTIN Educatrice ASE	Tous les jours
	Mme LUNDY Médecin de PMI	2 <sup>ème</sup> lundi et 4 <sup>ème</sup> vendredi matin
	Mme HAUQUIN Assistante sociale RMI	Sur rendez-vous
CONSEIL GENERAL Permanence téléphonique lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h à 10h 05.58.55.08.72	Mme Brigitte FROUSTEY Assistante sociale de secteur	Tous les jours sauf le mercredi
	Mme SEVERIN Conseillère en économie sociale et familiale	Sur rendez-vous
	M MOOLENAAR Psychologue de circonscription	
	Puéricultrice de secteur	Tous les jours sauf le mercredi et le lundi
CENTRE HOSPITALIER Mont de Marsan	Infirmier en psychiatrie	Sur rendez-vous le mardi matin
CPAM Mont de Marsan	05.58.90.91.00	Vendredi 9h 10h
CRAM Retraite Bordeaux	05.56.11.64.00	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mercredi sur rendez-vous
CRAMA Mont de Marsan 05.58.90.91.43 (90.91.40)	Mme Cécile COURT	2 <sup>ème</sup> jeudi 9h à 12h sur rendez-vous

MISSION LOCALE DAX 05.58.90.93.93	Mme Nicole MEZERETTE Conseillère jeunes	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> jeudi 14h à 17h sur Rendez-vous
MSA St Pierre du Mont 05.58.06.55.55	Mme DUCOURNAU Conseiller en protection sociale	2 <sup>ème</sup> jeudi 9h/12h
MSA 05.58.55.08.76	Mme Isabelle GELIS Assistante sociale	Tous les jours Sur rendez-vous
Service médical interentreprises DAX 05.58.56.01.00	Docteur SOTOMAYOR	Sur rendez-vous le mercredi
TRIBUNAL	Monsieur J GUILBERT Conciliateur de justice	1 <sup>er</sup> mardi matin Rendez-vous à prendre à la mairie de CASTETS
ADMR		Lundi et mercredi après-midi